

# **RANK GROUP HOLDINGS LIMITED**

Page 1 de 4

## **Résultat intermédiaire provisoire de l'offre publique d'acquisition portant sur SIG Holding AG**

**Rank annonce ce jour le résultat intermédiaire provisoire de son offre publique d'acquisition portant sur SIG. A la fin de la durée de l'offre, Rank détient 5'284'836 Actions SIG, ce qui correspond à 81.31% du capital-actions et des droits de vote de SIG. Rank déclare donc que l'Offre a abouti sous réserve de la réalisation de certaines conditions. Un délai supplémentaire d'acceptation de dix jours de bourse, pendant lequel les Actions SIG peuvent encore être présentées à l'acceptation de l'Offre, court du 4 avril 2007 au 19 avril 2007.**

Zurich/Auckland, 30 mars 2007 – Le 22 décembre 2006, Rank Group Holdings Limited (“**Rank**”) a soumis une offre publique d'acquisition (l’**"Offre"**) portant sur l'intégralité des actions nominatives (les **"Actions SIG"**) de SIG Holding AG (**"SIG"**) se trouvant en mains du public. Le 13 mars 2007, Rank a augmenté le prix offert à CHF 435.00 nets en espèces. La durée de l'offre a commencé à courir le 2 février 2007 et a pris fin le 29 mars 2007, 16.00 h HEC (la **"Durée de l'Offre"**).

### **Résultat intermédiaire provisoire**

Jusqu'à la fin de la Durée de l'Offre, 3'118'856 Actions SIG ont été présentées à l'acceptation de Rank. Ceci correspond à 49.52% des Actions SIG émises et se trouvant en mains du public au moment de la publication de l'Offre. Au surplus, jusqu'à la fin de la Durée de l'Offre, Rank a acquis en bourse et hors bourse 2'165'980 Actions SIG, ce qui correspond à 34.39% des Actions SIG émises et se trouvant en mains du public au moment de la publication de l'Offre. Le taux de réussite de l'Offre est donc de 83.92% au total. Etant donné que Rank ne détenait pas d'Actions SIG au moment de la publication de l'Offre, Rank détient au total 5'284'836 Actions SIG, ce qui correspond à 81.31% du capital-actions et des droits de vote de SIG.

### **Réalisation des conditions/Aboutissement de l'Offre**

A la fin de la Durée de l'Offre, les conditions (a), (b), (g) et (h) de l'Offre étaient réalisées. Les conditions (c), (d), (e), et (f) de l'Offre sont des conditions résolutoires au sens de l'art. 13 al. 4 de l'Ordonnance de la Commission des OPA sur les offres publiques d'acquisition (voir chiffre 2.7 du prospectus d'offre du 22 décembre 2006 (le **"Prospectus d'Offre"**), tel qu'amendé le 2 février 2007).

Sous réserve de la réalisation des conditions (c), (d), (e) et (f) de l'Offre ou sous réserve qu'il y soit renoncé, Rank déclare que l'Offre a abouti.

# **RANK GROUP HOLDINGS LIMITED**

Page 2 de 4

## **Délai supplémentaire d'acceptation à partir du 4 avril 2007**

Un délai supplémentaire d'acceptation de dix jours de bourse court du 4 avril 2007 au 19 avril 2007 afin de permettre aux détenteurs d'Actions SIG qui n'ont pas encore présenté leurs Actions SIG à l'acceptation de pouvoir les soumettre à l'acceptation de l'Offre. Sous réserve de la réalisation de toutes les conditions résolutoires de l'Offre ou sous réserve qu'il y soit renoncé, le prix offert de CHF 435.00 nets en espèces par Action SIG (sous déduction du montant brut d'éventuels effets de dilution qui interviennent avant le règlement de l'Offre, comme indiqué dans le Prospectus d'Offre) sera payé au plus tard dix jours de bourse après la réalisation de ces conditions ou après qu'il y ait été renoncé.

## **Règlement probable de l'Offre le ou environ le 11 mai 2007**

Le conseil d'administration de SIG a annoncé qu'il convoquera une assemblée générale des actionnaires de SIG le 7 mai 2007. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires de SIG auront, entre autre, à voter sur la suppression des clauses contenues dans les statuts de SIG relatives aux restrictions de la transmissibilité des actions et aux limitations du droit de vote concernant les actionnaires disposant de plus de 5% des Actions SIG. La suppression de ces clauses est une condition de l'Offre (voir condition (e) sous le chiffre 2.7 du Prospectus d'Offre). Partant de cette date prévue pour l'assemblée générale de SIG, et sous réserve de la réalisation des conditions (c), (d), (e) et (f) de l'Offre ou sous réserve qu'il y soit renoncé, la date prévue de règlement de l'Offre (paiement du prix offert; voir chiffre 9.5 du Prospectus d'Offre), indiquée comme étant le 30 avril 2007 dans la modification du Prospectus d'Offre du 13 mars 2007, est renvoyée et est maintenant prévue comme étant probablement le, ou environ le, 11 mai 2007.

## **Publication du résultat intermédiaire définitif le 4 avril 2007**

Les présentes informations concernant le résultat intermédiaire de l'Offre sont provisoires. Rank publiera le résultat intermédiaire définitif le 4 avril 2007 en langue allemande dans la Neue Zürcher Zeitung et la Finanz und Wirtschaft et en langue française dans Le Temps et l'AGEFI.

- fin -

# RANK GROUP HOLDINGS LIMITED

Page 3 de 4

## Informations sur le Groupe Rank

Rank Group Holdings Limited, une société à responsabilité limitée constituée conformément à la législation de Nouvelle-Zélande, est entièrement contrôlée par Mr. Graeme Hart. Rank, ensemble avec d'autres sociétés directement ou indirectement contrôlées par Mr. Hart est une société d'investissement qui parmi d'autres investissements stratégiques, contrôle 100% de Carter Holt Harvey Limited ("CHH").

CHH est le leader de la production forestière en Australie et en Nouvelle-Zélande avec des positions de premier plan sur le marché du matériel de construction, le marché des fibres de bois, celui du cartonnage et du matériel d'emballage. La division Building Supplies de CHH dirige en Australie et en Nouvelle-Zélande plusieurs scieries importantes ainsi que des installations pour le travail du bois et la fabrication de panneaux. La division Pulp, Paper & Packaging comprend quatre des scieries les plus importantes de Nouvelle-Zélande dans le domaine des fibres de bois et du cartonnage avec des activités verticalement intégrées de papier d'emballage ondulé et de cartonnage qui fournissent aux consommateurs une série de produits et de services d'emballage intégré. Pour les 12 mois de l'exercice se terminant au 31 décembre 2006, CHH s'attend à enregistrer un chiffre d'affaires net excédant NZ\$ 3'000 millions (environ CHF 2'460 millions). CHH compte plus de 7'300 employés dans le monde.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues sur le site [www.chh.co.nz](http://www.chh.co.nz).

### Contact

#### Pour les médias:

Media Relations  
c/o Richterich & Partner AG  
Seestrasse 25, CH-8702 Zollikon  
Suisse  
Tél.: +41 (0)43 499 50 00  
Fax: +41 (0)43 499 50 01  
E-Mail: [media@richterich-partner.ch](mailto:media@richterich-partner.ch)

#### Pour les investisseurs et les analystes financiers:

Credit Suisse  
Asim Mullick (London)  
Tél.: +44 (0)20 7888 7827

ou

Dr. Marco Superina (Zurich)  
Tél.: +41 (0)44 333 31 28

Les restrictions suivantes s'appliquent à l'offre publique d'acquisition décrite dans le présent communiqué de presse:

### United States of America

The offer is not being made directly or indirectly in, or by use of the mails of, or by any means or instrumentality of interstate or foreign commerce of, or any facilities of a national securities exchange of, the United States of America, its territories and possessions, any State of the United States and the District of Columbia (the "United

# **RANK GROUP HOLDINGS LIMITED**

Page 4 de 4

States"). This includes, but is not limited to, facsimile transmission, telex and telephones. Accordingly, copies of this document and any related offering documents are not being, and must not be, mailed or otherwise distributed or sent in or into the United States and so doing may invalidate any purported acceptance.

## **United Kingdom**

The offer documents in connection with the offer are not for distribution to persons whose place of residence, seat or habitual abode is in the United Kingdom. This does not apply, however, to persons who (i) have professional experience in matters relating to investments or (ii) are persons falling within Article 49(2)(a) to (d) ("high net worth companies, unincorporated associations etc") of The Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 in the United Kingdom or to whom it may otherwise lawfully be passed on (all such persons together being referred to as "Relevant Persons"). The offer documents in connection with the offer must not be acted on or relied on by persons whose place of residence, seat or habitual abode is in the United Kingdom and who are not Relevant Persons. In the United Kingdom any investment or investment activity to which the offer documents relate is available only to Relevant Persons and will be engaged in only with Relevant Persons.

## **Australia, Canada and Japan**

This offer is not addressed to SIG Holding Ltd. shareholders, whose place of residence, seat or habitual abode is in Australia, Canada or Japan (the "Excluded Shareholders"). The Excluded Shareholders may not accept this offer.

## **Autres juridictions**

La présente Offre ne vaut ni directement ni indirectement dans les Etats ou les juridictions dans lesquels une telle Offre serait illicite, ou enfreindrait de toute autre manière le droit ou un règlement applicable ou qui exigerait de Rank Group Holdings Limited, une modification quelconque des dispositions ou des conditions de l'Offre, la formulation d'une demande supplémentaire ou des démarches supplémentaires auprès d'autorités étatiques régulatrices ou juridiques. Il n'est pas prévu d'étendre l'Offre à un tel Etat ou à une telle juridiction. La documentation relative à l'Offre ne doit pas être envoyée ou distribuée dans de tels Etats ou juridictions. Cette documentation ne doit pas être utilisée afin de solliciter l'achat de droits de participation de SIG Holding Ltd. par une quelconque personne, physique ou morale, dans de tels Etats ou juridictions.